



FÉDÉRATION **J**URASSIENNE DE **T**IR

DEPARTEMENT JEUNES TIREURS

REGLEMENT POUR LA SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT ROMAND DES JT ET JJ

1. Buts Qualifier 14 JT (Jeunes tireurs – U17 à U21) et 4 JJ (Adolescents – U13 à U15) pour représenter la FJT au championnat romand.
2. Participants Le JT et JJ qualifiés pour la finale cantonale individuelle.
3. Classement Il sera établi sur la base de l'addition du tir obligatoire (25 % du résultat), du tir en campagne (25 % du résultat), du concours de tir et de la finale cantonale individuelle. En cas d'égalité, les critères suivants sont pris en considération et dans l'ordre suivant :
 - a) Finale cantonale individuelle
 - b) Concours de tir
 - c) L'âge : avantage au plus jeune
4. Remplaçants La cheffe jeunes tireurs statue seule pour définir les remplaçants liés à un désistement après la finale cantonale individuelle.
5. Divers Le comité FJT statue sur tous les différents qui ne pourraient être réglés par le présent règlement.

Approuvé par le comité FJT dans sa séance du 12 janvier 2026. Le présent règlement abroge tout règlement ou directive antérieur.

Fédération Jurassienne de Tir

Président

Cheffe jeunes tireurs

Yannick Vernier

Nuria Ferreiro